



Lille, le 22 juillet 2022

Madame la Rectrice

Objet : Affectations des fonctionnaires stagiaires et conditions d'entrée dans le métier.

Madame La Rectrice,

Depuis plusieurs mois, nous avons pu échanger avec vos services, notamment dans le cadre des groupes de travail et des Comités Techniques Académiques, sur la question des affectations des stagiaires dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme des concours et de la formation.

C'est donc avec beaucoup de surprise et d'inquiétude que nous prenons connaissance depuis mardi soir des affectations des stagiaires dans le second degré pour la rentrée 2022 et découvrons des situations qui n'avaient pas été envisagées pour notre académie et qui placeront les fonctionnaires stagiaires dans des conditions de stage dégradées.

En effet, nous avons eu connaissance de l'affectation de certain(e)s stagiaires à temps plein sur deux établissements différents en complément de service. En EPS nous avons même des retours de stagiaires affectés sur deux Lycées Professionnels, voire avec des compléments de services sur zone de remplacement.

Ce n'est pourtant pas faute d'avoir alertés les services dès le mois de mars sur des calibrages inappropriés entre les berceaux temps plein et mi-temps, tout particulièrement en EPS puisque la quasi-totalité des stagiaires EPS détiennent un master MEEF et doivent donc obtenir une affectation à temps plein.

Le SNES FSU et le SNEP FSU sont plus qu'inquiets de ces conditions d'entrée dans le métier pour ces collègues stagiaires lauréats d'un concours 2022, qui ne contribuent pas par ailleurs à redonner de l'attractivité à nos métiers.

C'est en pensant à une rentrée qui nous semble déjà bien mal engagée pour ces collègues et dont l'administration portera l'entière responsabilité que nous vous adressons ces demandes et questionnements :

- Comment envisager que ces collègues puissent non seulement prendre leurs fonctions face aux élèves, non pas dans un mais dans deux établissements? Rappelons que pour la majorité des lauréats, cette année sera leur première année en responsabilité dans un établissement du second degré.

- Quid de l'égalité de traitement de ces stagiaires temps plein tous en quête d'une validation, d'une titularisation mais qui vivront des conditions de stage bien différentes les uns des autres ? Seront-elles prises en compte au moment de la validation et si oui, comment ?

- Comment seront gérées les situations des collègues en difficulté dans le courant de l'année de stage ? Il nous semble que ces conditions d'affectation particulières ne doivent pas devenir une norme et doivent faire l'objet d'une attention particulière et bienveillante en cas de difficultés repérées.

Nous avons évoqué en GT les contours du D.A.R. (dispositif d'accompagnement renforcé) nouvellement pris en charge par l'EAFIC, pour lequel l'actuel DAFOP semblait disposer de peu d'éléments à ce moment de l'année. À cette heure, nous n'avons aucune information sur les modalités de mise en œuvre et restons en attente d'informations quant à son organisation ainsi que la procédure de déclenchement et son suivi. Nous redoutons malheureusement que ce dispositif soit davantage activé compte tenu des nouvelles conditions d'entrée dans le métier voulues par la réforme et les éléments d'affectation ci-dessus cités.

- Comment expliquer que des postes qui apparaissaient à temps plein dans la liste proposée sur LILMAC étaient en fait des mi-temps ?

- Quelles vont être les conditions d'exercice des collègues stagiaires affectés sur zone de remplacement ?

La FSU continue de demander que les stagiaires soient affectés en surnombre sur le service du tuteur plutôt qu'en responsabilité et plus particulièrement pour ceux désormais affectés en zone de remplacement ou qui doivent effectuer un complément de service.

Nous vous prions, Madame la rectrice, de croire en notre profond attachement au service public d'Éducation nationale,

Emilie Jankowiak pour le SNEP FSU  
Maeva Bismuth pour le SNES FSU